



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
www.ville.saint-remi.qc.ca

AVIS PUBLIC

Règlements numéros V680-2020-02, V686-2020-02, V687-2020-01 et V696-2020-00

Avis public est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 19 mai 2020, le conseil de cette Ville a adopté les règlements suivants :

Numéro	Titre	Description informative
V 680-2020-02	Règlement amendant le règlement complémentaire numéro V680-2019-00 concernant la circulation et le stationnement	Revoir certaines annexes du règlement, soit l'annexe B (panneau d'arrêt), l'annexe C (sens unique), l'annexe E (stationnement interdit) et l'annexe I (plan)
V 686-2020-02	Règlement amendant le règlement numéro V686-2020-00 et son amendement décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux	Ajouter les tarifs concernant les animaux (médaille) ainsi que celui concernant l'achat d'un bac de recyclage.
V 687-2020-01	Règlement amendant le règlement numéro V687-2020-00 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2020	Pour modifier les dates des versements (taxes foncières municipales)
V 696-2020-00	Règlement abrogeant le règlement numéro V132-83 et ses amendements relatifs aux services de collectes des matières résiduelles	Révision complète du règlement concernant les règles encadrant la collecte des matières résiduelles

Ces règlements sont déposés au bureau du soussigné, à la Mairie sise au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 22 mai 2020

**Patrice de Repentigny, notaire
Greffier**